



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	PCAS
Adresse de l'établissement :	Route de Lassay 61410 COUTERNE
Activité de l'établissement :	Développement, fabrication et commercialisation de larges gammes de spécialités chimiques destinées aux métiers de la santé, du bien-être et des nouvelles technologies.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Non concerné
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les principaux dangers liés à l'exploitation des installations sont associés à l'utilisation de produits inflammables et toxiques en relation avec les conditions opératoires des réactions mises en œuvre. Les principales conséquences potentielles résident dans : - Des feux de liquides inflammables dont les effets thermiques peuvent engendrer des blessures irréversibles - Des dispersions atmosphériques de matières dont les impacts toxiques peuvent engendrer des effets pour la santé
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	2 scénarios sont majoritairement présents sur le site - Incendie de parcs ou zones de stockage contenant des matières inflammables « Des rondes opérateur sont réalisées régulièrement pour détecter au plus tôt les épandages éventuels et prévenir les départs de feu. Des systèmes d'extinction sont disponibles sur site pour intervenir au plus vite avant l'arrivée des pompiers » - Dispersion de matières toxiques liquides ou gazeuses « Des mesures limitant le risque de chutes d'emballages sont mises en place lors de leur déplacement sur le site afin de prévenir tout risque de rupture. Des matériaux absorbants sont disponibles en quantités suffisantes pour confiner les matières toxiques liquides. Les salariés sont régulièrement formés à la manipulation de ces matières. Des installations fixes sont dédiées aux transferts des produits les plus toxiques. Elles sont régulièrement contrôlées et des détecteurs sont en place pour alerter sur des fuites éventuelles afin d'arrêter les opérations en cours.»